

Donneur d'Ordre :
(Établissement) **CONSTRUCTION FRERES GOMES**
13 ROUTE DE CORBEIL
91350 GRIGNY

Adresse du chantier :	CHANTIER CFG 25-27 RUE DES CLOSEAUX 77950 VOISENON
------------------------------	---

Votre / vos correspondant(s) Veritech : Mme SYLVESTRE Jessika / Tel 06 68 09 55 42

Nom de l'entreprise utilisatrice : C.F.G

Nature de la vérification : Avis sur dossier

CARACTERISTIQUES DE LA GRUE G1					
MARQUE	TYPE	REPERE	HAUTEUR (m)		LONGUEUR (m)
			Sous crochet (PIC)	Sous crochet (Constructeur)	Flèche
POTAIN	MD 265	G1	30.70	30.76	50

DESCENTE DE CHARGES DE LA GRUE			
PROFIL DE VENT	CHASSIS (m)	REACTIONS (t)	LEST DE BASE (t)
(Hors service)	Dimension(s)	Verticale maxi	(En service)
C50	4.50 X 4.50 m	72.2 t	75 t

Dans le cadre de la mission **M2 (Vérification de la stabilité de l'assise)** pour grue **G1** confiée à **VERITECH** par le donneur d'ordre, nous formulons l'avis uniquement sur les documents fournis.

Notre mission est limitée aux ouvrages de fondations de grue réalisés par la société **BATICEL** sur les documents suivants :

DOSSIER TECHNIQUE	
DOCUMENTS	COMMENTAIRES
Rapport de sol (étude)	ATLAS GEOTECHNIQUE - N°220867 - En date du 28/04/2023
Note de calcul grue	BET CYLEBAT - Indice 0 en date du 16/11/2023
Plans de fondation et coffrage massif	BET CYLEBAT - Indice 0 en date du 16/11/2023
Réactions de la grue	POTAIN MD 265 - Toutes flèches - ZD463 - Telescopable - Avec cabine - 1C/2C - K600 - C50

Commentaire :

- Nous rappelons que notre avis technique porte uniquement sur les fondations de la grue. La vérification des fondations sous l'ouvrage à construire ne rentre pas dans notre mission.
- Il n'existe aucune interaction entre les fondations de la grue et ceux du bâtiment
- Nous avons pris bonne note que les fondations devront être ancrées de 40cm minimum dans les calcaires de brie, horizon où le taux de travail sera limité à 3 bars
- Il conviendra de s'assurer de la bonne mise en œuvre des fondations sous la grue et surtout de respecter les dispositions définies dans les documents d'exécution.

Conclusion : Nous émettons un AVIS FAVORABLE.

Rapport remis ou envoyé à (Nom - Fonction - Entreprise) : C.F.G

Date d'envoi du rapport : 31/01/2024

Visa : 

Annexe

Documents et rappels relatifs à l'utilisation de la grue

La mise en œuvre de la grue devra respecter les points suivants :

- *Les constructions environnantes et les avoisinants sont sans influence sur les fondations de la grue. Si Les avoisinants se situent à proximité des fondations de la grue devra être réalisés un angle de pente inférieur à 2/3 pour éviter la création d'efforts horizontaux incompatibles avec les fondations.*
- *La grue ne sera mise en service qu'à partir du moment où le béton aura atteint une résistance de 25 MPA. A titre informatif, nous signalons qu'un béton de classe C25/30 atteint cette résistance à la compression après 8 jours. Toutefois, vous rapprocher de votre fournisseur afin de vous faire confirmer ce résultat, car ceci dépend de la formule utilisée par la centrale pour fabriquer son béton. Le mode opératoire de coulage du béton devra être adapté à la présence d'eau.*
- *Les prescriptions du rapport d'étude de sol et du dossier technique visé par le présent courrier devront toutes être respectées. Notamment, le système de fondation de la grue sera réalisé conformément aux plans fournis.*
- *Un contrôle des fonds de fouilles sera à réaliser par les représentants de l'entreprise et/ou de la Maîtrise d'œuvre avant le bétonnage.*
- *Les fondations seront bétonnées immédiatement après l'exécution des terrassements. Les ciments utilisés devront pouvoir résister à des milieux agressifs (type CLK ou équivalent).*
- *L'absence de tassements différentiels sous les fondations sera confirmée par le contrôle régulier de la verticalité de la grue. Tout défaut de verticalité devra être porté, immédiatement, à notre connaissance et entraînera la mise en sécurité du site.*
- *Les autres intervenants du chantier prendront les dispositions nécessaires pour assurer la stabilité de leurs ouvrages et éviter les interactions avec les fondations visées par le présent courrier.*
- *Toute anomalie ou écart par rapport aux documents et prescriptions mentionnées dans le présent courrier devra être porté à notre connaissance.*
- *Prévoir une bonne gestion des eaux.*